

EN CHIFFRES

78% des chantiers contrôlés par les inspecteurs du Canton de Vaud présentaient, sur les dix premiers mois de 2009, d'importantes irrégularités ou des infractions à l'égard des législations en vigueur.

82% des ouvriers contrôlés par les inspecteurs vaudois et dont les cas ont été transmis aux autorités de surveillance lors des dix premiers mois de 2009 travaillaient au noir; 44% étaient aussi clandestins.

16 fr. Le salaire horaire minimal constaté par le syndicat Unia dans les branches du coffrage et du ferrailage, contre un minimum de 25 fr. 35 inscrit dans la Convention collective nationale.

48 Le nombre de sociétés vaudaises actives dans le coffrage et le ferrailage en 2008. Dix ans avant, elles n'étaient que 6. Trente ans auparavant, le canton de Vaud comptait 3 sociétés dans ces secteurs du bâtiment.

LUNDI 2 NOVEMBRE 2009

Dans le quartier de Malley, à Lausanne, des ferrailleurs attendent du travail. Tous ont rendez-vous avec un patron ou un chef d'équipe. Dans le lot se glissent des travailleurs clandestins au noir.



Travail au noir, clandestins, infracti LES CHANTIERS

ENQUÊTE. Impossible de nos jours de bâtir des villas, des centres commerciaux ou des écoles, sans passer par des sous-

traitants. Or, sur ce marché, de nombreux indélicats usent du travail au noir, recrutent des sans-papiers et oublient de payer

26 Carl Hirschmann
28 Grippe A
30 Harry Gugger

34 Philiat
36 Propriétaires
38 Location low-cost

40 Collants
41 Pasteurs
42 Tango thérapie

44 Andre Agassi
48 Webséries



ons aux conventions collectives...

DU SCANDALE

leurs cotisations sociales. Les entreprises générales qui mandent leurs sous-traitants s'en inquiètent très peu. Enquête

sur les chantiers vaudois, où même le président des entrepreneurs a vu sa société épinglée par les inspecteurs du canton.



BRASSERIE DE MALLEY Un des grands points de rendez-vous où les sous-traitants du bâtiment viennent embarquer leurs ouvriers. Clandestins aussi.



DÉPOSITION Dans un tiers des cas, les inspecteurs du travail sont contraints d'appeler la police pour procéder au poste à l'identification des sans-papiers.

>>>

TEXTES YVES STEINER ET MATTHIEU RUF
PHOTOS JEAN-BERNARD SIEBER ARC

«**S**i tu dis mon nom dans ton article, ils vont me massacrer. En arrêtant de me donner des boulots, ou autrement. Le bâtiment, c'est un truc de mafioso.» Silence. Petit patron, Erlon* avale le reste de son Fanta, aussi orange que ses mains de ferrailleur. Merci la rouille. Dans ce kebab de l'Ouest lausannois, ce trentenaire kosovar qui fait dix ans de plus boucle une journée durant laquelle il a posé une tonne de fers à béton. «Ce job, soupire-t-il, c'est pas une vie. Pas un Suisse, ne le ferait.» Alors oui, il fait bosser des compatriotes au noir, des sans-papiers parfois, pour tenir ses délais. Un SMS ou un coup de fil, voilà comment il recrute des bras. Le lendemain à l'aube, lui ou un chef d'équipe passe les prendre près de Malley, à dix minutes du centre-ville de Lausanne. Sauf le vendredi, jour où on coule le béton.

Lundi 2 novembre, 6 h 40 du matin. A deux pas de Malley, le gros entrepôt des transports publics lausannois crache ses bus sur l'avenue de Morges. Le carrefour du Galicien connaît ses premiers coups de klaxon alors que la pluie tombe dru. A la Brasserie de Malley, à la station d'essence du Cinétoile, ou

à celle située en face du numéro 171 de l'avenue de Morges, des hommes se traînent mollement, sacs de sport à l'épaule. A cette dernière adresse, un ballet s'instaure entre une vingtaine de personnes et une poignée de véhicules. Faciles à repérer, les chefs ont des listes A4 et des clés de voiture en main. L'un d'eux discute avec un homme qui garde les mains dans les poches de son jean. Un autre les rejoint avec son barda, avant que le petit groupe n'embarque dans un Monospace gris où un dernier homme patiente, au chaud. La voiture prend la route à 7 h 17. La station Shell est rendue à ses clients.

Destination du Monospace? Un gros chantier de Nyon. Sous des trombes d'eau, le conducteur

dépose ses trois compères qui disparaissent derrière des palissades grises. Quelques minutes plus tard, au troisième étage d'un immeuble en travaux, les ouvriers, casques sur la tête, enfilent des cirés jaunes ou bleus. Et à 8 heures tapant, alors que les deux grues du chantier s'activent, nos hommes commencent à poser leur tonne quotidienne de ferraille.

Au noir, ou pas? Mario Franco, syndicaliste chez Unia à Nyon, arrive sur place, peu avant 9 h. Le temps de sortir son casque et ses grosses chaussures, l'ancien grutier d'origine portugaise file droit vers le *portakabin* où les ferrailleurs prennent la pause. «Leur chef dit qu'ils sont six. Deux d'entre eux ne parlent pas

français et connaissent le nom de leur patron, mais pas celui de leur boîte. Ils disent que c'est leur premier jour.» Premier soupçon.

Le syndicaliste appelle son chef. «La boîte a trois ouvriers enregistrés sur Vaud, dont le patron. La majorité de l'équipe est sûrement au noir.» Et hop, deuxième soupçon.

A ce moment-là, la mélodie du portable retentit. A l'autre bout, son chef justement, Pietro Carobbio, responsable de la construction chez Unia. «On a regardé, assure Mario Franco. La boîte a été prise en juin par les inspecteurs pour récidive d'engagement de clandestins.» Troisième et dernier soupçon. Bien assez pour dénoncer presto le cas au Contrôle des chantiers.

DÉFINITIONS

Qu'est-ce qu'un travailleur au noir?

Les infractions commises sur les chantiers concernent différentes lois et le statut de «travailleur au noir» y connaît plusieurs variantes. A ne pas confondre avec le «travailleur détaché», qui désigne une personne employée par une entreprise européenne et envoyée en Suisse pour une prestation de courte durée.

Travailleur au noir Variante 1: sans autorisation de travail, retenues sociales non effectuées. Variante 2: travaillant tout en étant au bénéfice d'indemnités (chômage, maladie). Variante 3: faux indépendant, soumis en réalité à un contrat.

Travailleur au gris Absence d'autorisation de travail, mais retenues sociales effectuées.

Travailleur au noir à l'insu de son employeur Engagé à l'insu de l'employeur régulier, retenues sociales non effectuées.

Absence d'annonce à l'Office des migrations (ODM) Pour les ressortissants européens, l'activité de trois mois au plus se fait sans autorisation, mais l'annonce de la prise d'emploi sur le site de l'ODM est requise. ○

Les inspecteurs vaudois passeront sous peu.

Si Mario Franco et son supérieur, Pietro Carobbio, sont méfiants, c'est que, depuis une année, une poignée de syndicalistes emmenés par le second s'évertuent à traquer ces sous-traitants si peu scrupuleux avec les législations en vigueur (*lire en page 24*). D'abord dans le coffrage et le ferrailage. Des secteurs «rongés par le travail au noir et le recours à des clandestins. Dans le canton de Vaud, comme à Genève», jurent-ils. Et les rapports des inspecteurs des chantiers rédigés après leurs visites montrent que la réalité est pire que celle observée par Unia. Travailleurs clandestins, au noir, au gris, ou loués à prix d'or par des sociétés installées dans des cantons voisins, des ouvriers munis de cartes de crédit et autres permis de conduire comme seules pièces d'identité... Les chantiers vaudois ressemblent à une jungle. L'an passé, ces inspecteurs sont tombés sur un ouvrier qui portait sur lui une arme de poing. Choqués, les limiers ont réclamé des cours d'autodéfense. Et une meilleure protection de la police.

Descente. Ce 6 novembre, au premier étage des locaux de la Police de l'Ouest lausannois à Renens, les six inspecteurs des chantiers du canton de Vaud figolaient avec quatre policiers leur opération du jour. La cible? Le futur Centre commercial de la Coop, à Renens. Quelques jours plus tôt, en effet, un fax anonyme leur dénonçait «une vingtaine» de travailleurs au noir sur le site. Sur les tables, un «petit plan de bataille», ironise un inspecteur en désignant les positions de chacun pour «boucler le chantier et procéder aux contrôles». De tous les ouvriers? «Non. Nous visons les métiers à >>>

QUATRE CHANTIERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE



IMMEUBLES, RUE BEAU-SÉJOUR 8, LAUSANNE

Maître d'ouvrage L.O. Immeubles SA
Adjudicataire Losinger Construction SA
Date d'inspection 01.09.2009
Entreprise concernée Krasniqi Frères Sàrl (ferrailage): 3 clandestins au noir.
Réactions Paul Rambert, directeur du Groupe L.O.: «On part du principe que l'on travaille avec des gens honnêtes:

s'ils font quelque chose d'illégal, c'est de leur responsabilité.» Alejandro Segovia, porte-parole chez Losinger: «Une procédure de lutte contre le travail au noir est en vigueur sur tous nos chantiers depuis le 1^{er} septembre. Le cas de Beau-Séjour est juste passé entre les gouttes.» Hamz Krasniqi n'a pas souhaité parler de ce cas avec L'Hebdo: «C'est une histoire ancienne et tout le monde fait comme ça.»



LOGEMENTS «LES ESTUDIANTINES», SAINT-SULPICE

Maître d'ouvrage EPFL
Entreprise générale Karl Steiner SA
Adjudicataire Losinger Construction SA
Date d'inspection 07.03.2009
Entreprise concernée PSN Pronet Shala Sàrl (coffrage): 2 clandestins au noir.
Réactions Jérôme Grosse, porte-parole de l'EPFL: «Ce n'est pas admissible. Nous exigeons que nos partenaires respectent la loi sur le travail.»

Alejandro Segovia, Losinger: «Notre procédure n'était pas encore en vigueur au premier semestre. Dès 2010, elle sera incluse à tous les contrats.» Shala Imer, PSN Pronet: «Je me suis fait avoir en engageant ces gens par téléphone. J'ai eu 10 contrôles, toutes les autres fois j'étais en règle. Je refuse les sans-papiers, pas comme d'autres boîtes qui cassent les prix en prenant systématiquement des clandestins.»



BÂTIMENT «UEFA», NYON

Maître d'ouvrage UEFA
Entreprise générale Bernard Nicod
Adjudicataire Gentile SA
Date d'inspection 10.09.2009
Entreprise concernée A+A Coffrages Sàrl (coffrage): 1 clandestin au gris.
Réactions Jean-Paul Turrian, responsable du projet à l'UEFA: «Je l'apprends maintenant. Nous sommes totalement opposés à cela et exigeons un chantier

exemplaire.» Bernard Nicod: «Nous avons entre 142 et 198 ouvriers sur le chantier, et je ne connais qu'un seul cas: un ouvrier engagé par un sous-traitant d'une entreprise de maçonnerie qui, en juin, a été immédiatement congédié.» Alush Zeqiri, gérant de A+A Coffrages: «J'ai dû prendre un travailleur en urgence, j'ai fait ses fiches de salaire, je n'étais pas au courant que son permis n'était pas valable.»



BÂTIMENT ADMINISTRATIF LE CHÂTEAU, PRILLY

Maître d'ouvrage Commune de Prilly
Adjudicataire ADV Constructions SA
Date d'inspection 19.10.2009
Entreprise concernée Getti Ferrailage et maçonnerie Sàrl (ferrailage): 2 clandestins au noir.
Réactions Alain Gilliéron, syndic de Prilly: «Nous ne sommes pas du tout d'accord avec cette façon de procéder. L'architecte a été chargé d'appeler ADV pour leur demander d'agir immédiatement.»

Benoît Jaquier, chef de chantier chez ADV: «Nous avons réagi tout de suite. Sur les trois personnes en activité sur le chantier, une était en règle, pour les deux autres leur permis était en cours de validation. Ils sont maintenant en ordre.» Gjevdet Berisha, gérant de Getti Ferrailage: «Je ne savais pas, j'étais choqué. L'un m'a montré son numéro d'AVS. Je ne travaille plus avec eux. Je demande les papiers à mes employés.»

SOURCE: CONTRÔLE DES CHANTIERS DE LA CONSTRUCTION DANS LE CANTON DE VAUD

>>> problème: ferrailleurs et coffreurs», dit-il en tripotant son talkie-walkie. Il est 8 h 45, les inspecteurs du travail et les policiers embarquent dans trois 4x4 rutilants, vers un gros bâtiment qui sort de terre, à deux pas de là.

Dans le plus grand calme, l'entrée principale du chantier est bloquée par un policier, tandis que deux inspecteurs du travail repèrent leurs proies, visibles à la couleur orange qui marque leurs bleus de travail. Alors que le reste de leurs collègues s'affairent non loin vers des *portakabin*, le dialogue s'engage avec deux ouvriers.

- Bonjour Monsieur, lance un limier au solide accent vaudois, pour quelle société travaillez-vous?

- Patron, répond, hagard, un des ferrailleurs.

- Vous parlez français? Vous avez des papiers?

- Patron, dans la voiture, articule-t-il avant de s'adresser, en albanais, à son collègue.

Les deux hommes, comme le reste des ouvriers contrôlés ce jour-là - une vingtaine au total - sont dirigés vers les *portakabin* à l'extérieur du chantier. Là, toute la matinée, les inspecteurs vérifieront et ficheront les ouvriers dont le statut prête à caution, photos à l'appui. Les clandestins iront au poste de police pour déposition. Avant d'être relâchés avec une carte de sortie du territoire suisse... qu'ils n'utiliseront pas. «Demain, ils bosseront ailleurs. C'est l'hypocrisie du système», lance un des inspecteurs.

Sous-traiter. «Les patrons leur mettent la pression pour qu'ils mentent sur leur employeur et leur paie», dit le même. «Il faut savoir ruser pour avoir ces infos.» Au final, trois ferrailleurs et un coffreur travaillent au noir. Malgré résultat? «Non, car ces ouvriers conduisent à trois >>>



AGRON, ISA ET FETA, FERRAILLEURS

«Nous sommes les écrasés»

Ils viennent du Kosovo et construisent nos immeubles. *L'Hebdo* a rencontré trois travailleurs qui témoignent, par leurs récits de vie, l'hypocrisie latente de la branche. Agron* vit clandestinement en Suisse depuis cinq mois et travaille comme ferrailleur. Au noir. «Au début, j'habitais dans un appartement loué par mon patron: on était 12 personnes dans un deux-pièces et demie, chacun devait lui payer 500 francs par mois.» Isa*, lui, vit ici depuis quatre ans et possède un permis de séjour. Il est au chômage, mais son dossier est en suspens car il ne peut pas fournir les preuves de son travail de l'année écoulée: «Quand je demandais un contrat, on me répondait: pas de problème, la semaine prochaine!» Il affirme que son ancien employeur lui doit encore 6000 francs. Or, celui-ci a fait faillite en juin... Une pratique courante du milieu: changer de raison sociale pour échapper à ses obligations. Tant Isa qu'Agron ont été payés avec des mois de retard. «Moi, j'ai des réserves, lâche ce dernier. Mais certains sont obligés de travailler pour 110 francs par jour. Des fois, tu bosses 10 heures sous la pluie et en plus ils te gueulent dessus.» Titulaire d'un CFC, Feta* est mieux loti que ses deux comparses. Arrivé en Suisse en 1988, ce père de famille œuvre pour une société connue dans la région, mais pas toujours très nette. Feta gagne 28 francs de l'heure, soit 6 francs de moins que ce qui correspond à sa fonction de chef d'équipe. Dans sa société, dit-il, «il a 60% de gens au noir, et les inspecteurs sont au courant! Mon salaire n'augmente jamais, parce que des gens travaillent pour 18 ou 20 francs de l'heure. Le jour où j'aurai plus l'âge, il me foutra dehors.» Son patron, «c'est l'assassin des ouvriers!» s'empporte-t-il. Agron acquiesce et lâche, dépité: «Nous sommes les écrasés.» ◊ MR

* Prénoms d'emprunt. Noms et prénoms connus de la rédaction

DARDAN, PATRON D'UNE SOCIÉTÉ DE FERRAILLAGE

«Avec une dizaine de chantiers, comment tout contrôler?»

La Suisse, le Kosovar Dardan* la connaît depuis vingt ans. Ayant fui une province en ébullition, l'adolescent obtient l'asile et se met au travail sur les chantiers. Entre autres pour un patron incontournable dans le ferraillement vaudois, Gaetano Gentile, plus connu par son surnom «Il Padrino» (le parrain). Un homme toujours actif qui n'a pas souhaité «répondre à des questions de journalistes». Il y a dix ans de cela, Dardan monte sa propre affaire et emploie désormais des ouvriers fixes. «Mais quand il faut vite finir un boulot, je dois bien avoir des solutions», reconnaît-il. Ses solutions se trouvent tôt le matin à Malley, dans l'Ouest lausannois. «Des ouvriers loués cher à un sous-traitant, un cousin, un ami, ou n'importe qui d'autre.» Des clandestins? «Pas toujours, mais avec une dizaine de chantiers, comment tout contrôler? C'est Gentile qui nous a dit "ouvrez votre boîte et je vous filerai du boulot". Voilà comment s'est créé ce marché de racailles! Chaque année, des Kosovars ouvrent vite fait des petites boîtes. Ils sont agressifs.» Criblé de dettes, Dardan cherche à s'en sortir «en faisant du chiffre» et en acceptant «n'importe quel prix», se lamente-t-il. ◊ YS

* Prénom d'emprunt. Nom et prénom connus de la rédaction

»» boîtes différentes. Nous voulons coincer les sous-traitants. Les ouvriers sont des victimes, pas des criminels», explique le limier.

Hormis un ferrailleur toléré sur le sol vaudois par les autorités locales, les deux autres étaient clandestins, loués à «45 francs l'heure» indique le patron de FBA Ferrailage, accouru sur place et qui a le mandat sur le chantier. Des ouvriers fournis par deux sociétés de sous-traitance «multirécidivistes», soupire un inspecteur: Weiersmüller Sàrl,

une société fribourgeoise de peinture, et Qevani Construction SA, sise à Echandens.

L'Hebdo n'a pas pu joindre la première, les numéros de téléphone ne répondant pas ou étant bloqués. Le patron de la seconde se défend ainsi: «FBA voulait un type vite. Son dossier était sur mon bureau et j'étais en Autriche.» Le salaire de son ouvrier? «Pas eu le temps d'en discuter.» Dans ce genre de cas, inspecteurs et syndicats constatent des salaires horaires au-dessous de 20 francs.

Formellement, FBA Ferrailage, deuxième société vaudoise du secteur en importance après Gentile SA, n'est pas responsable du contrôle des ouvriers engagés par ses sous-traitants. Ni l'entreprise générale qui, dans ce cas-ci, lui a passé le mandat: Bertholet + Mathis SA. Face à cette dilution de responsabilité, syndicats et inspecteurs du travail (*lire ci-dessous*), exigent, au contraire, une solidarité de l'entreprise générale jusqu'au dernier des sous-traitants pour lutter contre le travail au noir.

Marché tendu. Reste encore la question des prix. A Renens, sur le chantier de la Coop, FBA Ferrailage jure recevoir «245 francs par jour pour une tonne de fers à béton posée». A ce tarif-là, concède Alix Briod, secrétaire patronal de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, «il est impossible de payer des salaires corrects». Un prix non seulement correct, mais aussi viable, devrait, lui, avoisiner les 400 francs la tonne. «Au moins», précise le syndicaliste Pietro Carobbio.

INTERVIEW: LES PATRONS RÉAGISSENT...



ALIX BRIOD

Ingénieur, chef de service à la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) et président de la Commission de surveillance des chantiers

Le 5 novembre 2009 à Renens, l'entreprise du président de la FVE a été contrôlée par des inspecteurs des chantiers. Sur le site, ils ont identifié trois ouvriers clandestins. Que pensez-vous?

Je n'ai pas encore lu le rapport des inspecteurs. Cela illustre les difficultés que nous connaissons dans la construction.

Syndicats et inspecteurs pointent les effets pervers de la sous-traitance, surtout dans le ferrailage ou le coffrage. Et vous?

La situation nous inquiète aussi. Nous n'y sommes pas indifférents et nous réfléchissons aux moyens d'enrayer ce phénomène que nous ne pourrions jamais totalement éradiquer.

Et concrètement?

Nous faisons beaucoup! L'inspection des chantiers est une initiative des partenaires sociaux, bien avant l'entrée en vigueur de la loi sur le travail au noir (LTN), en 2008. Côté sanctions, on peut imaginer une hausse des amendes.

Les syndicats parlent d'une liste noire...

Juridiquement, ce n'est pas simple. Unia le sait. Nous préférons une liste blanche. Pour dire avec qui les entreprises générales peuvent travailler en toute sécurité.

Avant la remise d'un marché public, le canton de Vaud contrôle les sous-traitants avec les syndicats. Une idée à suivre?

Sur le principe, oui. Mais pour les privés, je ne vois pas dans quelle loi l'inscrire... Et les entreprises générales n'accepteront pas.

A terme, ne craignez-vous pas l'intervention de l'Etat?

Non. Ici, le politique ne veut pas intervenir. Il a fallu dix ans pour élaborer la LTN et cela n'a pas été sans l'aide des partenaires sociaux. Nous sommes condamnés à collaborer avec les syndicats. C'est préférable au risque de tout étatiser. ◦

PROPOS RECUEILLIS PAR YS

«Des solutions existent, pas Inspecteurs du travail et syndicalistes réclament sanctions contre les sous-traitants. Et la res

D'intarissables causeurs, ces inspecteurs des chantiers vaudois quand ils racontent ce qu'ils ont vu durant leurs visites de contrôle. Comme, il y a un mois, ce médecin de la région qui retapait son chalet alpin avec des ouvriers au noir – dont un rentier AI –, tous travaillant le samedi à l'insu de leur patron. A les écouter, depuis trois ans, il n'y aurait «qu'à se baisser pour ramasser ces bricoles qui ne sentent pas bon». Sur les chantiers de petites villas, de gros centres commerciaux, ou d'usines dernier cri, c'est Noël toute l'année. Pour ces limiers du moins.

Les chiffres des dix premiers mois de 2009 que *L'Hebdo* a pu lire en primeur en attestent. Sur 602 contrôles, un cinquième des chantiers étaient en ordre. Sur les autres? Des cotisations sociales impayées, des oublis aux services fiscaux, des absences d'autorisation de travail et, sou-

vent, d'autorisation de séjour. Ce qui se traduit par 260 cas d'ouvriers au noir, dont plus de la moitié sans papiers de séjour. Outre la plâtrerie-peinture (24% des cas), l'autre grand secteur concerné est celui de la maçonnerie, ferrailleurs et coffreurs compris (26%). Des tendances en ligne avec ce que relève, déjà depuis neuf ans, l'inspectorat du travail. Sauf que si les proportions des infractions restent les mêmes, leur nombre s'envole désormais. Avec 469 cas remis aux autorités de surveillance en octobre, les limiers ont battu leur record 2007 (444 dossiers). Bref, l'embouteillage menace.

Gangrène. Selon les chiffres du syndicat Unia, plus de la moitié des quelque 400 ouvriers du coffrage-ferrailage ne seraient pas déclarés aux assurances sociales et au fisc. Pour le secrétaire syndical Pietro Carobbio, «c'est la



«LES PETITES BOÎTES SE LIVRENT UNE CONCURRENCE FÉROCE AU PROFIT DES ENTREPRISES GÉNÉRALES.» Pietro Carobbio, syndicaliste, Unia

Qu'en pense Pierre-Alain Galé, directeur de Bertholet + Mathis SA, une entreprise légèrement bénéficiaire l'an passé? «Je n'ai pas à mettre nos prix sur la place publique. Mais 245 francs est un prix très bas, même s'il faut être prudent avec le type de travail à faire.» Et celui-ci de regretter le contrôle positif des inspecteurs sur le chantier de Renens. «C'est une première. Nous avons pris les précautions d'usage et vérifié que FBA payait les cotisations sociales. Ce qui était le cas. Mais c'est inquiétant, car c'est tout le

marché qui est tendu et dérégulé avec ce problème de la sous-traitance.»

En guise de solution, le directeur de Bertholet + Mathis SA prône «un renforcement des contrôles ainsi que du nombre des inspecteurs des chantiers». Cela tombe bien, car en plus de son casque d'entrepreneur dans le domaine de la construction, Pierre-Alain Galé a aussi une casquette d'importance: il préside la Fédération vaudoise des entrepreneurs. ◊

* Prénoms d'emprunt.
Noms et prénoms connus de la rédaction

la volonté»

ment, entre autres mesures, plus de
ponsabilisation des entreprises générales.

faute à un système de sous-traitance en cascade dirigé par les grandes entreprises de la construction. La multiplication des petites entreprises qui se livrent une concurrence féroce permet aux grosses boîtes de conserver leurs marges.» Il y a trente ans, trois sociétés du secteur se divisaient le magot, contre une cinquantaine de nos jours.

«Unia fait du bon travail pour rendre ces problèmes visibles», reconnaît un inspecteur vaudois. Devant ses collègues, il n'hésite pas à déplorer «l'absence de volonté et l'hypocrisie régnante, alors que les solutions existent, nous le savons!» Exemples? Empêcher un sous-traitant qui a fait faillite de créer fissa une autre société, ou au pire interdire les multirécidivistes. Une liste noire? Lancée par Unia cet été, l'idée semble pourtant poser de gros problèmes juridiques, selon le syndicat. Une autre idée serait d'alourdir les sanctions, les amendes restant faibles comparées aux montants en jeu. En 2009, le total des peines se monte à 100 000 francs alors

que les travaux se chiffrent, eux, en dizaines de millions...

A l'instar de ce que revendique UNIA, les inspecteurs verraient d'un bon œil une «responsabilisation des entreprises générales qui mandatent des sous-traitants aux pratiques pas très clean», avance notre inspecteur. En clair: que celles-ci contrôlent vraiment sous-traitants et sous-sous-traitants, bref, toute la chaîne. Ainsi, en cas de pépin, l'adjudicataire principal passerait également à la caisse.

A la Fédération vaudoise des entrepreneurs, un début de solution passe, ce 12 novembre, par un «séminaire d'information sur la sous-traitance», se réjouit Alix Briod, secrétaire patronal et président de la Commission de surveillance des chantiers. D'autres remèdes? «Il faut y songer, mais je crains que nos membres n'y soient pas tous favorables.»

Pour que les choses avancent, réfléchit avec cynisme un inspecteur des chantiers, «il faudrait un mort, un clandestin au noir... Cela fera mauvaise façon et les entreprises bougeront». ◊ **YS ET MR**

LA SAVEUR Inspirée AU CARRÉ



L'inspiration est la source de toute créativité: nos Maîtres Chocolatiers Lindt l'ont trouvée dans des nouvelles saveurs, des textures délicates et dans un design moderne, combiné à des couleurs vives.

Ainsi, avec passion et savoir-faire, quelque chose de nouveau, de tout à fait étonnant est né: «Petits Carrés Inspirés» – un chocolat pur délice, inspiré du monde dans lequel nous vivons. Laissez-vous

séduire par les «Petits Carrés Inspirés» et découvrez les nouvelles recettes raffinées de nos Maîtres Chocolatiers Lindt.

25 délicieux petits Pralinés pour un pur régal: des cœurs onctueux, variés et riches en arômes, enrobés de Chocolat Lindt extra-fin. Les Maîtres Chocolatiers Lindt vous souhaitent des moments de saveur exquise.



Concours

Gagnez un weekend d'inspiration à deux, à l'Hôtel visionnaire Palafitte et découvrez maintenant les «Petits Carrés Inspirés» sous:

www.lindt.ch

Lindt
PETITS CARRÉS
INSPIRÉS